

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 6 octobre 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Marc Campagna, vice-président
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

CE-2010-1033-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2010-1034-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2010-1035-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 29 SEPTEMBRE 2010

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 29 septembre 2010, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2010-1036-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 14 septembre 2010.
-

CE-2010-1037-DEC RÉVOCATION DE L'AVIS DE LEVÉE D'ARROSAGE DU 15 JUILLET 2010

ATTENDU QUE les pluies fortes reçues au cours des derniers jours ont fait grimper le débit de la rivière à plus de 350 m³ ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne ne devrait pas connaître d'ici la fin de l'année un nouvel épisode d'étiage critique de la rivière ;

ATTENDU QUE cette période de l'année contribue grandement à la réduction de la consommation de l'eau potable ;

ATTENDU QU'il est raisonnable de révoquer la levée d'autorisation d'arrosage émise le 15 juillet dernier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de MM. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal de la sécurité civile, Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et Gilles Comtois, directeur de l'usine de traitement d'eau de la RAIM, recommande au maire ou au maire suppléant, de révoquer la levée d'autorisation d'arrosage émise le 15 juillet 2010 et remercie tous les citoyens de leur collaboration.

CE-2010-1038-REC PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CÔTE DE TERREBONNE / DEMANDE D'IMPOSITION D'UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a complété la réflexion qui conduira à la confection d'un Plan directeur de développement durable du secteur de la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il est souhaitable de mettre en œuvre des mesures pour limiter les interventions contraires à cette planification ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins a entrepris de concert avec la Ville de Terrebonne l'ajustement des périmètres d'urbanisation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une demande soit adressée à la MRC Les Moulins pour l'imposition, dans les meilleurs délais, d'un RCI pour l'ensemble des secteurs de biodiversité, incluant les boisés d'intérêt, contenu au PDDDC et les principaux axes routiers.

CE-2010-1039-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 2 684 714,69\$ préparée le 30 septembre 2010.
-

CE-2010-1040-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 6 267 654,37\$ préparée le 30 septembre 2010.
-

CE-2010-1041-REC ABOLITION ET CRÉATION DE POSTE CADRE / DIRECTION DU GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX

ATTENDU la réévaluation des besoins au sein de la Direction du génie et projets spéciaux suite au départ de M. Alain Cazavant à titre de coordonnateur, environnement, circulation et utilités publiques ;

ATTENDU QUE les dossiers reliés à l'environnement sont gérés par la Direction générale ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abolir le poste de coordonnateur, environnement, circulation et utilités publiques, et ce, afin de mieux répondre aux besoins des opérations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste de chargé de projets, circulation et utilités publiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'abolir le poste de coordonnateur, environnement, circulation et utilités publiques et de créer un poste cadre permanent de chargé de projets, circulation et utilités publiques, et ce, afin de mieux répondre aux besoins des opérations.

À cet effet, la description de ce poste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2010-1042-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CONTREMAÎTRE / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le 31 mars 2010, le Comité exécutif autorisait l'embauche de M. Christian Bélisle au poste de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE M. Bélisle a terminé sa période de probation et doit être confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Christian Bélisle soit et est confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire.

CE-2010-1043-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement aux transferts budgétaires d'un montant de 95 000\$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Sarrazin et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 95 000\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

02-425-00-437	collecte verte	65 000\$
02-751-00-521	contrats	30 000\$

AUX postes budgétaires numéros

02-413-00-526	entretien et réparation pavage, trottoir	30 000\$
02-413-00-645	matériaux d'aqueduc	25 000\$
02-415-00-649	autres pièces et accessoires (égout)	20 000\$
02-413-00-525	réparations compteurs	5 000\$
02-414-00-411	services scientifiques et génie	500\$
02-414-02-635	produits chimiques	4 000\$
02-415-00-513	location de machinerie	10 000\$
02-415-00-411	services scientifiques et génie	500\$

**CE-2010-1044-DEC SOUMISSION / ACQUISITION D'UNE IMPRIMANTE
NUMÉRISATEUR DE MARQUE HP T1200 HD-MFP**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'acquisition d'une imprimante numérisateur de marque HP T1200 HD-MFP;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Technologie Métafore inc.	20 080,46\$
Compugen inc.	20 323,58\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Technologie Métafore inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 septembre 2010 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TECHNOLOGIE MÉTAFORE INC.**, datée du 24 septembre 2010, pour l'acquisition d'une imprimante numérisateur de marque HP T1200 HD-MFP, le tout pour un montant de 17 790\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0292 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-1045-DEC REJET / SOUMISSION / FOURNITURE DE
MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout (SOU-2010-72) ;

ATTENDU QU'une (1) soumission a été reçue et ouverte le 21 septembre 2010 ;

Réal Huot inc.	226 214,88\$ <i>non conforme (soumission non signée)</i>
----------------	--

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Réal Huot inc. s'est avérée non conforme selon le rapport daté du 22 septembre 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif rejette la soumission concernant la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres.

**CE-2010-1046-REC SOUMISSION / REMPLACEMENT D'UNITÉS DE
VENTILATION**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement d'unités de ventilation de certains immeubles municipaux (SOU-2010-107) ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 septembre 2010, à savoir :

Louis Gamache Ventilation Gamache inc.	218 230,26\$
J.M.O. Climatisation inc.	244 814,59\$ <i>non conforme</i>
Névé Réfrigération inc.	255 625,76\$
Groupe Promécanic Itée	259 527,85\$
Ventilation Létourneau inc.	268 721,51\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Louis Gamache Ventilation Gamache inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 septembre 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LOUIS GAMACHE VENTILATION GAMACHE INC.**, datée du 24 septembre 2010, pour le remplacement d'unités de ventilation de certains immeubles municipaux (Ernest-Séraphin-Mathieu, centre Guérin, bibliothèque Guérin, garage Lachenaie, Cour municipale et poste de police sur Émile-Roy), pour un montant de 193 338\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 479. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0296 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2010-1047-REC SOUMISSION / DÉNEIGEMENT – HIVERS 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 – ZONE « 4 » (secteur La Plaine)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déneigement – hivers 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 – zone « 4 » (secteur La Plaine) (SOU-2010-88) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 septembre 2010, à savoir :

	Option 3 ans	Option 5 ans
Pavage des Moulins inc.	3 024 324,27\$	4 904 114,13\$
3093-4459 Québec inc. (F.A.S.R.S. Sablière Jean Villeneuve)	3 130 522,29\$	5 074 259,48\$
Les Asphaltes J. Dumont inc.	3 337 432,89\$	5 582 894,65\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 septembre 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PAVAGE DES MOULINS INC.**, datée du 28 septembre 2010, pour le déneigement – hivers 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 – zone « 4 » (secteur La Plaine), pour un montant de 4 288 875\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0295 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2010-1048-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BORDURE, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE ROUTIER SUR LES RUES DE L'ABRICOTIER, ALINE, NOËL, DE L'AVOCATIER, MICHAUD ET DE L'AUBIER (COURS DU RUISSEAU NOIR – PHASE I)

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de construction de bordure, de pavage et d'éclairage routier sur les rues de l'abricotier, Aline, Noël, de l'Avocatier, Michaud et de l'Aubier (cours du Ruisseau Noir – phase 1);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 septembre 2010, à savoir:

Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.
BPR-Triax

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 16,21 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc., et un pointage de 14,74 à la firme BPR-Triax, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de construction de bordure, de pavage et d'éclairage routier sur les rues de l'Abricotier, Aline, Noël, de l'Avocatier, Michaud et de l'Aubier (cours du Ruisseau Noir – phase 1), pour un montant de 83 275\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 436. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0293 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2010-1049-REC ÉTUDE HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'ÉGOUT
UNITAIRE / RUES LÉVEILLÉ ET SAINT-LOUIS**

ATTENDU les études demandées depuis plusieurs années afin d'améliorer les infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts pour l'ensemble de la Ville ;

ATTENDU le rapport déposé par M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, pour le secteur des rues Léveillé et Saint-Louis ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'y donner suite ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux d'égout pluvial dans le secteur des rues Langlois et Léveillé, et ce, pour donner suite à l'étude hydraulique du réseau d'égout unitaire de ce secteur.

**CE-2010-1050-DEC NUIT DES SANS ABRIS 2010 / CAFÉ DE RUE
TERREBONNE / PARC DE LA HALTE-ROUTIÈRE / 15
OCTOBRE 2010**

ATTENDU la demande de l'organisme Café de rue Terrebonne, au nom de la Table action prévention en itinérance de Lanaudière, pour tenir une activité de sensibilisation sur l'itinérance au parc de la Halte-routière, le vendredi 15 octobre 2010, de 19h à 5h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'organisme Café de rue Terrebonne, au nom de la Table action prévention en itinérance de Lanaudière, à tenir une activité de sensibilisation sur l'itinérance au parc de la Halte-routière, le vendredi 15 octobre 2010, de 19h à 5h, conformément aux dispositions

réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 6 qui suivent :

1) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site d'activité pour la tenue de cet événement de 19h à 23h, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Installation d'un chapiteau

Le comité organisateur est autorisé à faire installer un chapiteau sur le site d'activité.

5) Produits comestibles

Le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclables. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

6) Feux

L'autorisation de faire des petits feux dans des braséros destinés à cette fin.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2010-1051-DEC DEMANDE D'AVANCE DE FONDS / AMINATE

ATTENDU la demande faite par l'organisme AMINATE afin d'obtenir une avance de fonds pour terminer l'année 2010 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte de verser une avance de fonds de 5 000\$ à l'organisme AMINATE en attendant le déboursé final de la CRÉ. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0294 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est mandatée afin de rédiger une lettre d'entente qui établit les paramètres de cette avance de fonds et que M. Stephan Turcotte soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente.

CE-2010-1052-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h05.

Président

Secrétaire